

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du
3.10.2005 sous le n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL Cinque
Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



SOMMAIRE

P.1/1,2 Bienvenue dans le métier
P.2/3 Les élections professionnelles...
P.3/4 Mouvement d'affectation 2011-2012
P.4/4 Stage syndical
P.5/5 Vous cherchez le SNES dans...
P.6/5 Nous contacter
P.7/5 Adhérer
P.8/5 Modèle d'autorisation d'absence
Annexe : bulletin d'adhésion

Infos aux stagiaires

1 - Bienvenu-e-s dans le métier !

Cher (e) collègue,

Vous venez de réussir un concours national de recrutement, vous découvrez un métier riche et épanouissant, un métier de concepteur qui s'inscrit dans une dimension collective et solidaire. Vous découvrez aussi les difficultés d'un métier en perpétuelle évolution, un métier qui exige **une formation initiale de qualité et une formation continue à la hauteur des besoins du service public d'éducation.**

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Le SNES-FSU premier syndicat du second degré (plus de 50 % des voix aux dernières élections professionnelles nationales) porte haut et fort exigences et valeurs pour l'École et ses personnels : équité et transparence dans la gestion des carrières des enseignants, défense d'un service public d'Éducation nationale de qualité, fondé sur la laïcité et l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Au SNES-FSU, vous retrouverez des collègues militants, en exercice dans leur établissement, qui se mobilisent pour informer, conseiller et soutenir chacun.

Les résultats du SNES-FSU lors des dernières élections auprès des stagiaires, ont permis encore de renforcer notre légitimité auprès des jeunes collègues avec plus de 80% des voix...

L'affectation des stagiaires à l'échelle nationale.

Les affectations ministérielles des lauréats des concours ont été prononcées en juillet unilatéralement par le ministère sans aucune concertation ou séance de travail avec les organisations syndicales, c'est inacceptable et nous n'avons d'ailleurs pas ménagé nos interventions auprès du ministère pour soutenir les stagiaires dans leurs demandes de révision d'affectation, souvent avec succès.

Nous exigeons très officiellement la mise en place de commissions d'affectations comprenant les organisations syndicales représentatives afin de veiller dans le cadre de barèmes au respect des vœux des collègues.

L'affectation en établissement sur l'académie de Nice.

Grace à notre forte représentativité académique, nous avons pu au niveau local faire respecter la tenue d'un groupe de travail le 24 août 2011, les représentants SNES-FSU ont siégé face à l'administration du rectorat pour veiller au respect de l'équité dans les affectations des collègues en formation. Résultat : rectifications d'erreurs de barème, prise en compte des vœux formulés, améliorations du projet rectoral en fonction des supports disponibles.

Beaucoup d'entre vous ont pu apprécier ainsi la disponibilité, le sérieux et l'efficacité du SNES-FSU.

Les fiches syndicales de mouvement que beaucoup nous ont adressé sont des outils précieux ! Elles sont même indispensables pour nous permettre de suivre les opérations vous concernant.

Les conditions de stage

Pour conforter ses orientations dans la mise en œuvre, pour la deuxième année, de la réforme de la formation des enseignants et des CPE, le ministère a cru bon de commander un sondage à l'institut IPSOS. A bien regarder les réponses du millier d'enseignants (des 1er et 2nd degrés confondus), c'est bien d'un désaveu cinglant de cette politique qu'il s'agit.

Ce sondage, s'il confirme que les nouveaux enseignants ne regrettent pas d'avoir choisi ce métier et s'en disent satisfaits, souligne les difficultés importantes qu'ils ont rencontrées pour tout ce qui fait le cœur du métier : près de 70% ont trouvé difficile de « préparer et donner des cours et un contenu de qualité » ! Ce sondage révèle le fiasco de la suppression de l'année de stage, pendant laquelle les enseignants et CPE stagiaires étaient en partie déchargés pour assurer leur formation et une entrée progressive dans leur métier : 69% des anciens stagiaires ne sont pas satisfaits « de leur possibilité de formation ». L'utilité des formations dispensées lors des journées d'accueil ou tout au long de l'année est clairement mise en cause : 73% des stagiaires estiment qu'elles n'étaient plutôt, ou pas du tout, « adaptées à leur parcours antérieur et à leurs besoins au cours de l'année ».

Riche des enseignements de ce sondage, que fait Luc Chatel ? **Il persiste et, pire, dégrade encore les conditions des stagiaires**: dans les académies où elles existaient, les décharges de service, notamment insuffisantes, qui permettaient d'organiser la formation des stagiaires, ont été supprimées et partout, le volume de formation diminue... **C'est pourtant le contraire qu'il faudrait faire** : former les enseignants de demain, pour répondre aux défis que posent la démocratisation de notre système éducatif et l'élévation générale des besoins de qualification, c'est urgent !

Postes non pourvus

Malgré la suppression de milliers de postes depuis 5 ans, des centaines de postes ouverts à la session 2011 du CAPES n'ont pas été pourvus. Cette situation est alarmante pour l'avenir du second degré et l'attractivité des métiers de l'Éducation. Elle est aggravée par une communication inadmissible de la part du Ministère qui confond à dessein quantité et qualité.

Le SNES a lancé une pétition exigeant l'ouverture de listes complémentaires à signer et faire signer sur notre site www.snes.edu

La rentrée, le budget

Les chiffres sont implacables: 79 500 élèves en plus dans le second degré par rapport à la rentrée précédente avec 4 800 suppressions d'emplois d'enseignants. Les chiffres de la natalité sont formels, poursuivre comme le gouvernement, la politique de suppression massive des emplois d'enseignants dans le second degré est suicidaire. Cette rentrée voit la mise en place de nouvelles étapes des réformes tous azimuts : lycée, collège, éducation prioritaire, orientation scolaire et renvoi au local de la gestion de la pénurie des moyens sous couvert de développement de l'autonomie des établissements. Ces réformes, très largement contestées par les personnels, sont en fait cohérentes. **Elles s'inscrivent dans le renoncement assumé d'amener toute une génération aux qualifications les plus élevées possibles et dans la volonté de désengager au maximum l'État de la formation des plus fragiles**, de ceux dont on décide qu'ils ne peuvent plus espérer que le « socle ». La réduction des coûts de l'éducation au titre de celle de la dette publique sert donc ainsi d'alibi à une transformation radicale des missions du service public d'éducation.

Plus de 50 % des personnels en grève le 27 septembre

Dès le 5 septembre, notre ministre affirmait que la rentrée s'était bien passée et que chaque élève avait bien un enseignant pour l'accueillir. La réalité est bien différente. Les suppressions massives de postes depuis 10 ans, la réforme du lycée ont produit une rentrée catastrophique : élèves sans profs, classes surchargées, insuffisance des moyens de remplacement, emplois du temps ingérables, élèves non inscrits sur leur secteur faute d'ouverture de classes. Le mécontentement n'a jamais été aussi fort et la grève du 27 septembre a été un succès. Dans cette mobilisation, les syndicats de la FSU dont le SNES dans le second degré ont joué un rôle décisif dans l'ampleur de la mobilisation. Ce 1^{er} succès en appellent d'autres pour élargir la mobilisation et faire reculer le gouvernement.

TRÈS URGENT, le reclassement :

Vous devez sans attendre demander auprès du secrétariat de votre établissement l'imprimé relatif aux prises en compte de services susceptibles d'ouvrir droit à reclassement (services d'enseignement, de surveillance type MI/SE, service militaire, contrats en tant que cadres,...)

Là encore, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter le **mémo SNES-spécial stagiaire** encore disponible gratuitement dans nos locaux sur simple demande...

Nous faire parvenir le double de votre dossier de reclassement est la meilleure garantie d'un suivi efficace.

Attention, la date limite de prise en compte devrait être fixée à début octobre !!!

Rémunérations, primes :

Certains d'entre vous peuvent peut-être prétendre au remboursement d'une partie de leurs **frais de déplacement** ou à des indemnités (pour les stages), mais les conditions requises sont restrictives. Consultez le mémo et/ou contactez nous.

Si vous n'êtes pas payé au début octobre, mettez-vous d'urgence en contact avec le SNES : il interviendra auprès du Rectorat afin qu'une avance vous soit remise dans les plus brefs délais comme le prévoit la législation.

Aide à l'Installation des Personnels (A.I.P)

Un certain nombre d'entre vous sont en mesure de recevoir cette prime de 900 euros. Cette aide ministérielle correspondant en fait à un remboursement partiel des frais engagés pour une location prise postérieurement à votre affectation.

Cette demande doit être faite dans les 4 mois qui suivent la date du contrat, et peut être demandée dans les 2 ans qui suivent votre affectation, donc nous vous invitons à formuler une demande rapidement, si vous réunissez les critères exigés. Pour cela, connectez-vous sur le site de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/article747.html?artsuite=1>, ou celui plus spécifique : <http://www.aip-fonctionpublique.fr/>, ou bien aussi par mail à aip@mfp-services.fr, ou au 01 40 77 19 77.

Cette disposition est récente et peu mise en avant..., elle n'avait même pas fait l'objet de transposition au niveau du ministère de l'Éducation Nationale jusqu'au moment où nous nous en sommes aperçus...

Elle est encadrée par la circulaire du 30/03/2009 paru au BO n° 09-2182.

2 - Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre

Les élections professionnelles d'octobre revêtiront, elles aussi, un caractère particulier en permettant aux personnels de la Fonction publique, et notamment de l'Éducation, de signifier par leur vote le choix d'un syndicalisme combatif, ancré sur les métiers, apte à incarner nos professions.

Renforcer la légitimité du SNES-FSU et de tous les autres syndicats nationaux de la FSU donnera des atouts au monde éducatif pour faire entendre à nos dirigeants sa voix et ses ambitions pour les enseignants et leurs élèves. Les stagiaires comme tous les autres collègues sont invités à voter massivement pour le SNES et la FSU, le vote s'effectuera exclusivement par internet.

À travers leur vote les personnels exprimeront leur conception de leur métier, l'avenir du second degré. Sur ces points des divergences importantes existent entre les diverses organisations syndicales, notamment à l'ampleur de leur opposition à la politique actuelle du gouvernement. Les résultats de ces élections seront scrutés et sans doute déterminants dans les choix que le ministre s'apprête à faire et sans aucun doute par les candidats aux élections présidentielles.

**Voter et faire voter pour le SNES et la FSU est donc un enjeu déterminant
pour notre avenir professionnel**

Rappel : les stagiaires votent au CTA et au CTM exclusivement

La représentativité aujourd'hui du SNES-FSU dans notre académie.

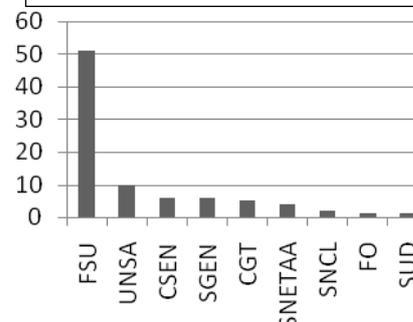
Le SNES, premier syndicat du second degré

À tous les niveaux, les personnels du second degré font du SNES-FSU le syndicat majoritaire et de la FSU à laquelle il appartient, la première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique.

C'est autour des orientations que défend le SNES avec la FSU, en recherchant notamment à conjuguer démocratisation et qualité de l'enseignement, que se rassemble la majorité des personnels.

Dans le même temps, ce syndicalisme marque des points dans la défense des personnels : abrogation des décrets scandaleux De Robien en 2006, prime de 1500 euros pour les néo-titulaires, augmentation des contingents de hors classe en 2008, réforme rétrograde des lycées abandonnée en 2009, revalorisation des salaires pour les premiers échelons en 2010. Ces avancées n'ont été obtenues qu'à la suite des mobilisations de la profession largement initiées par le SNES.

**COMMISSIONS PARITAIRES
ACADÉMIQUES**
Sièges occupés par les
organisations représentatives des
personnels de l'académie de Nice
après les élections professionnelles



La représentativité du SNES auprès des jeunes collègues est encore bien plus nette, lors des élections de en 2010-2011 à l'IUFM de Nice, c'est plus de 80% des stagiaires qui avaient choisis le SNES-FSU.

3 - Mouvement d'affectation 2011-2012 :

La note de service nationale fixant les règles du mouvement 2011 devrait paraître début novembre. D'ici là, nous vous informerons régulièrement des évolutions du dossier. Rappelons que dans un passé encore récent, la mobilisation massive des personnels, initiée par le SNES, avait permis de faire reculer le ministère sur diverses tentatives de ne pas prendre en compte des situations familiales des stagiaires. Les modalités de formulation des vœux et les stratégies individuelles à adopter pourront être envisagées dès début novembre.

Nous organiserons d'ailleurs un stage spécifique pour les nouveaux recrutés **le mercredi 23 novembre**, et ce sur les 2 départements, sans compter nos permanences hebdomadaires dans nos locaux niçois et varois.

Cette année, la date de prise en compte des situations familiales pour le mouvement sera fixée vraisemblablement au 1^{er} septembre 2011.

4 - Stage syndical SNES-FSU spécial néo-recrutés

Cette journée de formation **est de droit**, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence un mois avant (soit le 18 octobre au plus tard...) auprès du secrétariat de votre établissement.

Les responsables du secteur formation, et les élus SNES aux instances académiques et nationales animeront cette journée de formation

Ordre du jour : Droits du fonctionnaire

Carrière

Mutations

**Mercredi 23 novembre à partir de 9h30
à Nice, Lycée H. d'Estienne d'Orves
à Toulon, Lycée Dumont d'Urville**

PS : ci-joint en fin de documentation, le modèle d'autorisation d'absence à remplir.

5 - Vous cherchez le SNES dans votre établissement ?

Une des grandes forces du SNES est d'être organisé dans quasiment tous les établissements. L'ensemble des syndiqués, d'un collège ou d'un lycée, forme la section d'établissement (S1). Le S1, c'est la présence syndicale sur le lieu de travail. C'est votre défenseur dans l'établissement. Il est représenté par un ou plusieurs collègues. C'est au représentant SNES dans l'établissement que vous devez vous adresser en cas de problème, il vous conseillera, vous appuiera et vous accompagnera dans vos démarches auprès du chef d'établissement. Dans le courant de l'année, le S1 peut organiser diverses réunions : préparations des conseils d'administration, heure mensuelle d'information, modalités d'action face à un problème, organisation des actions. Ces réunions permettent aussi aux personnels de se tenir informés des dernières actualités syndicales.

Rappel de vos droits :

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux et notamment **le droit de grève**, les droits à autorisation d'absence et à « congés **pour formation syndicale** ». Ils ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif comme le SNES dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer leurs services. Ils peuvent, comme les titulaires, participer aux heures mensuelles d'information syndicale organisées dans leur établissement.

6 - Nous contacter :

Le SNES, ce sont aussi des militants qui s'engagent, qui vous informent et sont disponibles. Des responsables académiques du secteur formation du SNES sont plus particulièrement à votre écoute pour répondre à toute question concernant votre stage, votre situation, vos difficultés, ils organisent d'ailleurs **des permanences dans nos locaux durant toute la semaine** :

A Toulon : le mardi 11h30-13h30 et 16h-18h, le vendredi 10h30-15h30

208, rue E. Ollivier, au 04 94 92 36 77

A Nice : lundi matin, mercredi toute la journée, jeudi et vendredi l'après-midi

264, Bd de La Madeleine, au 04 97 11 81 53

Le reste de la semaine d'autres militants restent à votre disposition. Vous pouvez également nous contacter **en continu par mail** : s3nic@snes.edu, sans oublier de consulter notre site www.nice.snes.edu

7 - Adhérer

Chaque année près de 75 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES.

Ces cotisations sont l'unique source de financement et donc de l'assurance de l'indépendance de notre syndicat. La lutte contre les suppressions de postes, contre la transformation des heures poste en heures supplémentaires, les revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire) illustrent la hauteur des aspirations et de la détermination de la profession. Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe de ce combat et d'être le porte parole représentatif de la profession. Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués.

C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

N.B. : la cotisation syndicale peut être payée en 5 prélèvements et ne coûte en réalité que 33 % de son montant, le reste est en effet déductible des impôts.

En adhérant au SNES, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.

--

Modèle de demande d'autorisation d'absence
A reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois
avant la date du stage au plus tard.

Nom et prénom -grade et fonction -établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice
sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)
sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires *

* de la loi n°82-997 du 23.11.82 relative aux agents non-titulaires de l'Etat *

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le _____. ** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature

** indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.*